CONTENU

I. TABLE DES MATIERES

II. AVANT-PROPOS

III. INTRODUCTION

IV. CONCLUSION

V. RESUME

VI. LES AUTEURS

VII. RESOLUTION DU SENAT

I. TABLE DES MATIERES

Avant-propos

Introduction

I. Août 1950

Une bombe fumigène dans l'hémicycle parlementaire

Vive le Roi!

Vive la République!

La guerre froide

Le lendemain de la prestation de serment

Lahaut est assassiné

Lahaut: un symbole communiste

II. Un attentat brutal

Par un beau soir d'été

Les premières constatations

Qu'en penser?

III. Les méandres de l'enquête judiciaire

Les premières pistes de Louppe

Verbrugge, le soi-disant espion

Une note de la Sûreté de l'État

Qui est vraiment André Verbrugge?

Un rôle secondaire pour François Goossens

Les attentats anticommunistes à Bruxelles

Observations sur l'enquête

Entre mythomanie et mégalomanie : le récit de l'assassinat de Lahaut par Émile Delcourt

Une jeunesse difficile

La fondation du FNBI et son financement

Les difficultés financières et la recherche de nouveaux financements

« Et si je vous disais que je sais qui a tué le député Lahaut » : les « révélations » de Delcourt sur l'assassinat du président du Parti communiste de Belgique

Delcourt et l'affaire Lahaut : un coup de poker manqué ?

Eltrois et la découverte du Bloc anticommuniste belge

Un nouveau juge d'instruction, une nouvelle approche?

Eltrois dans la ligne de mire. Les « révélations » de Walter Daems

Les dessous du léopoldisme. Eltrois, le MNB et André De Craene

Une digression : retour sur Eltrois

Une découverte remarquable. Le BACB, Van Os et le « projet d'assassinat » de 1948

La recherche de « De Roover » et de « l'homme de Liège »

Une confrontation ratée

Exit Moreau. L'enquête s'éteint doucement

Les difficultés d'une enquête judiciaire

Cloisonnement et hiérarchie

La police judiciaire

Modus operandi

- IV. Les archives dévoilent leurs secrets
- V. Un homme et un réseau sortent de l'ombre

André Moyen : son entrée dans le monde de l'espionnage

Athos ou les prémices du réseau

La création d'Athos, ligne 0.16 de Zéro

Structure et fonctionnement d'Athos durant l'Occupation

Relations avec les autorités belges et avec l'Occupant

La Libération et l'intégration d'Athos au Deuxième Bureau

D'un ennemi à l'autre : le réseau anticommuniste

La mise en place du réseau

Crocodile ou le réseau au Congo

Fonctionnement du réseau

Le réseau, coordinateur occulte d'actions anticommunistes

Les grandes sociétés et le financement du réseau

Le coût du réseau

Les bailleurs de fonds

Des liens étroits avec la Sûreté militaire belge et les services de renseignement étrangers

La police judiciaire, destinataire privilégié du réseau

Un large cercle de correspondants

Le réseau vu par la Sûreté de l'État

VI. Seraing, 18 août 1950 : la genèse du crime

Le groupe Septembre : fer de lance de l'anticommunisme

Le BACB et son dirigeant, Raf Van Os

Raf Van Os

Van Os, Moyen et les autres...

François Goossens

Seraing, 18 août 1950

La réaction immédiate du gouvernement après l'assassinat

« Activité du réseau pendant le mois d'août 1950 »

Une revendication et une dénonciation?

« Jaurès est mort »

Une note de la Sûreté de l'État

VII. Une enquête sous des cieux peu favorables

La campagne du gouvernement Pholien contre les communistes

La lutte contre les communistes, l'ennemi intérieur

Questions pressantes

Une toile de mensonges et de protections

Conclusion

Notes

Le réseau d'André Moyen : chronologie

L'enquête judiciaire : chronologie

Liste des abréviations

Justification des sources utilisées

Remerciements

II. Avant-propos

L'ouvrage Qui a tué Julien Lahaut ? a une longue histoire, initiée par la parution, en 1985, du livre L'Assassinat de Julien Lahaut : une histoire de l'anticommunisme en Belgique écrit par Étienne Verhoeyen et le soussigné. Nous avions entamé ces recherches suite aux soi-disant révélations sur l'assassinat de Lahaut faites par le journaliste Maurice De Wilde dans une émission télévisée. Si le livre avait retenu l'attention des médias, la réaction des milieux scientifiques fut beaucoup plus discrète. Cet assassinat resta considéré comme un fait divers présentant peu d'intérêt pour l'histoire politique ou sociale de la Belgique jusqu'à ce que, près d'un quart de siècle plus tard, en décembre 2008, le Sénat belge adopte à l'unanimité une résolution « relative à la réalisation d'une étude scientifique sur l'assassinat de Julien Lahaut ».

Au cours des vingt-cinq années qui ont séparé la publication du livre de la résolution du Sénat, l'affaire Lahaut n'a jamais complètement cessé de faire parler d'elle. En témoigne la divulgation dans la presse en décembre 2002 des noms des membres du commando qui s'est rendu à Seraing le 18 août 1950. Puis, en décembre 2007, dans un reportage pour la chaîne Canvas, un habitant de Hal âgé de 88 ans a affirmé avoir tiré les coups fatals. Après ces révélations, le monde politique ne pouvait plus ignorer l'affaire. Plusieurs initiatives sont cependant restées lettre morte jusqu'à ce qu'une majorité soit trouvée au Sénat en 2008. Plutôt

que de mettre sur pied une commission d'enquête parlementaire, il a été décidé de confier à une institution fédérale, en l'occurrence le Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGESOMA), la mission d'effectuer une recherche scientifique.

Dans sa résolution, le Sénat demande au gouvernement :

- « 1. De confier au Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines la réalisation d'une étude scientifique sur l'assassinat de Julien Lahaut; cette étude scientifique a pour but de fournir une connaissance détaillée des faits et de leur contexte, alors même qu'ils concerneraient la période qui précède et celle qui suit l'attentat proprement dit;
- 2. De confier au CEGES les missions suivantes :
- a. faire rapport sur le déroulement précis des événements ;
- b. définir avec précision le rôle tenu par les personnes identifiées aujourd'hui comme étant les auteurs ainsi que par d'éventuels autres intervenants directs ;
- c. faire toute la clarté sur l'existence présumée de commanditaires et de protecteurs en dehors des "exécutants";
- d. identifier éventuellement ces personnes, leurs mobiles et leur méthodologie ;
- e. analyser l'enquête judiciaire et la manière dont, après la clôture de celle-ci, des informations relatives à l'événement sont parvenues à la connaissance du public ;
- 3. De prévoir, en supplément des crédits inscrits pour les programmes et les actions de recherche des institutions scientifiques fédérales, les moyens financiers nécessaires pour la réalisation de cette mission et de mettre ceux-ci à la disposition du CEGES. »

Toutefois, la mise en pratique de cette résolution du Sénat – en particulier le financement de la recherche par le gouvernement – fut loin d'être évidente. À l'automne 2009, alors qu'une année s'est déjà écoulée, la ministre fédérale de la Politique scientifique, Sabine Laruelle (MR), fait savoir que la situation budgétaire ne permet pas de financer la recherche. Par ailleurs, certains milieux, tant politiques qu'académiques, ne cachent pas leurs doutes quant à l'utilité d'une telle étude. Un « service officiel » intervient même auprès du Premier ministre Leterme pour s'assurer que l'enquête ne sera pas financée. Finalement, en dépit de ces obstacles, la première phase de la recherche démarre en mai 2011, grâce au ministre Jean-Marc Nollet (Écolo), alors responsable de la Politique scientifique de la Communauté française, qui met à la disposition de l'enquête Lahaut un crédit de 150 000 euros.

Le professeur Emmanuel Gerard de la KU Leuven, historien spécialisé dans l'histoire politique de la Belgique au XX^e siècle, est sollicité par le CEGESOMA pour diriger le projet. La période de la guerre froide et les cercles qui jouent un rôle actif dans l'affaire Lahaut lui sont, en effet, familiers. Quelques années plus tôt, Emmanuel Gerard avait rencontré ces milieux en tant qu'expert dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire « Lumumba » (2000-2001). Deux historiens expérimentés sont engagés pour l'assister : Françoise Muller qui avait soutenu peu de temps auparavant une thèse à l'UCL sur l'histoire de la Cour de cassation et Widukind De Ridder, docteur en histoire de la VUB, spécialisé dans l'histoire sociale contemporaine.

Au soutien financier du ministre Nollet s'ajoute un montant de 38 500 euros récoltés par Véronique De Keyser, députée européenne liégeoise pour le PS jusqu'aux élections du

25 mai 2014. La première phase de la recherche a ainsi pu être achevée à l'été 2012. Entretemps, en décembre 2011, le gouvernement Di Rupo avait pris ses fonctions. En juin 2012, le ministre fédéral en charge de la Politique scientifique, Paul Magnette, décide d'accéder à la demande initiale du Sénat et de mettre à la disposition du CEGESOMA les fonds nécessaires pour commencer la deuxième phase de la recherche. L'institution reçoit ainsi, au printemps 2013, 160 000 euros supplémentaires de son administration de tutelle, Belspo (la Politique scientifique fédérale), afin d'entamer la deuxième année de recherche et de mener à bien cette étude.

Pour soutenir le projet et l'évaluer de façon critique, un comité d'accompagnement a été constitué. Au cours de ses six réunions, le comité – composé de Marc Cools (UGent), Gita Deneckere (UGent), Luc De Vos (ERM), Pieter Lagrou (ULB), Philippe Raxhon (ULg), Xavier Rousseaux (UCL) et Étienne Verhoeyen – a attiré l'attention de l'équipe de recherche sur certains éléments spécifiques et sur des sources intéressantes à consulter. Signalons également qu'Emmanuel Gerard et moi-même avons été reçus, le 19 décembre 2013, par le Collège des procureurs généraux pour faire rapport sur l'état d'avancement de cette enquête.

En 2010, dans la préface de la réédition de *L'Assassinat de Julien Lahaut*, Étienne Verhoeyen et moi-même avions soutenu que, pendant la guerre froide, de nombreux services de renseignement et d'action (officiels et privés) avaient proliféré comme un cancer dans la Belgique du siècle passé. L'assassinat du président du Parti communiste en 1950 était, d'après nous, une manifestation de cette situation. En tant que scientifiques et en tant que citoyens, il nous semblait important de creuser les dessous de cette sordide affaire. Cette démarche pouvait, à notre avis, contribuer à une meilleure compréhension du déficit démocratique qui a marqué cette période de notre passé récent et, peut-être, provoquer un « phénomène de catharsis ». C'est pourquoi, cette étude était – est – importante ; elle prendra place dans tous les manuels relatifs à notre histoire politique récente.

Je suis donc particulièrement heureux que cette enquête, à bien des égards délicate à mener, ait pu être achevée. Mes remerciements vont à tous ceux qui ont fait confiance au CEGESOMA, à toutes les personnes, fonctionnaires et archivistes qui ont contribué au succès de cette enquête, aux responsables du CArCoB, aux ministres Nollet et Magnette, à madame Véronique De Keyser, aux membres du comité d'accompagnement, à l'équipe de recherche et, en particulier, à Emmanuel Gerard pour son engagement sans faille à mener cette étude à son terme.

Rudi Van Doorslaer

Directeur du CEGESOMA

1^{er} juin 2014

III. Introduction

En 1972, une ordonnance de non-lieu émise par la Chambre du conseil de Liège met un terme à l'enquête sur l'assassinat de Julien Lahaut. Le président du Parti communiste de Belgique avait perdu la vie le 18 août 1950, à l'âge de 65 ans, froidement abattu sur le seuil de son habitation, à Seraing. Pas moins de quatre juges d'instruction s'étaient succédé depuis l'attentat de Seraing, mais aucun d'eux n'était parvenu à confondre les auteurs et à les traduire en justice.

Dans la mémoire collective, qui est alimentée par des séquences filmées de l'époque, l'attentat est associé à l'incident qui s'est déroulé au cours de la prestation de serment du prince royal Baudouin, le 11 août 1950. Les députés communistes — Lahaut en tête — avaient perturbé la cérémonie en lançant le cri « Vive la République ». Pour beaucoup, l'assassinat est relié à la Question royale, bataille politique autour du retour de Léopold III en Belgique, qui avait mené le pays au bord de la guerre civile durant l'été 1950.

Pourquoi et par qui Lahaut a-t-il été assassiné ? Les auteurs étaient-ils des « léopoldistes » ayant répondu à la violence verbale du 11 août par la violence physique ? Telle était en tout cas la thèse dominante jusqu'à la publication, en 1985, de la première étude scientifique sur l'affaire, L'Assassinat de Julien Lahaut, par Rudi Van Doorslaer et Étienne Verhoeyen. Ces derniers se sont certes intéressés à la Question royale, mais ils se sont surtout concentrés sur les services de renseignement anticommunistes qui opéraient clandestinement au début de la guerre froide. En conclusion de leur travail, Rudi Van Doorslaer et Étienne Verhoeyen analysent les différentes hypothèses susceptibles d'expliquer l'assassinat. Ils ne trouvent aucun élément appuyant la thèse d'une action spontanée après le fameux cri poussé au Parlement. L'idée qu'il puisse s'agir d'un règlement de comptes entre communistes - une rumeur qui commence à circuler immédiatement après l'attentat – paraît, elle aussi, dénuée de tout fondement. Ils attirent davantage l'attention sur l'hypothèse selon laquelle l'attentat aurait fait partie d'une vaste action orchestrée par la CIA américaine visant des dirigeants communistes dans différents pays. Les auteurs marquent toutefois leur préférence pour l'hypothèse selon laquelle l'assassinat aurait constitué une tentative de déstabilisation politique. L'élimination de Lahaut aurait eu pour but de mettre à mal la solution nationale trouvée à l'issue de la Question royale et aurait ainsi permis – après les soulèvements attendus des communistes en réponse à l'assassinat - l'instauration d'un régime fort venant contrecarrer les tendances démocratiques profondes de l'après-guerre.

Trente ans plus tard, ces hypothèses ont formé le point de départ de notre recherche. Nous avons également bénéficié des révélations postérieures à 1985, qui ont permis d'identifier au moins deux des auteurs de l'attentat. S'il allait de soi que nous devions trouver de nouveaux éléments pour faire progresser l'enquête, il était cependant trop tard pour entendre certains témoins et, en outre, nous ne travaillions pas dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire. Nous nous sommes dès lors mis en quête de sources écrites aux quatre coins du pays, nous plongeant notamment dans les archives, aussi volumineuses que peu exploitées, de la justice et de la police.

Cet ouvrage expose le résultat de nos recherches. Dans le premier chapitre, nous examinons les événements politiques d'août 1950 et évoquons certaines facettes moins connues de ceux-ci. Nous revenons ensuite sur l'attentat de Seraing et sur les conclusions que l'on peut tirer des déclarations des témoins. Dans un troisième chapitre, nous analysons l'enquête judiciaire longue de plusieurs années et, en particulier, les pistes les plus pertinentes suivies par les

enquêteurs. À la fin de ce livre, le lecteur constatera que, plus d'une fois, le juge d'instruction a été proche de faire la lumière sur l'affaire, mais qu'il a été confronté à des obstacles insurmontables. Nous relatons dans le quatrième chapitre le déroulement de notre propre enquête, laquelle a livré des résultats significatifs. Ce court chapitre sur les étapes de notre recherche précise les raisons pour lesquelles nous nous sommes concentrés sur le réseau clandestin anticommuniste d'André Moyen. Le chapitre 5 dresse la carte de ce réseau né immédiatement après la guerre, sur le modèle des services de renseignement et d'action ayant opéré durant le conflit, ce qui explique que nous nous attardions également sur la période d'occupation. Le chapitre 6 revient sur l'attaque de Seraing. Enfin, dans un septième et dernier chapitre, nous examinons le contexte politique après l'assassinat, qui se caractérise par une lutte intérieure accrue contre le communisme. Le conflit entre l'Est et l'Ouest a atteint un point critique avec la guerre de Corée. Ce contexte, combiné à l'imbrication du réseau de Moyen avec les services chargés du maintien de l'ordre, explique que l'assassinat de Lahaut n'ait jamais été résolu.

Lorsque nous avons débuté, en mai 2011, l'« étude scientifique sur l'assassinat de Julien Lahaut », nous n'avions aucune certitude de parvenir à un résultat. Était-il possible de trouver suffisamment d'informations pertinentes soixante ans après les faits? La tâche paraissait d'autant plus difficile que l'enquête judiciaire n'avait rien donné et qu'en 2011, plus aucun témoin n'était en vie (René Louppe, le juge d'instruction liégeois qui avait enquêté durant dix ans, est décédé en 2005 ; André Moyen, le personnage principal du réseau qui est analysé dans ce livre, est mort en 2008). Si, par chance, il existait des documents en lien avec l'affaire, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils fournissent des réponses toutes faites à nos questions. On attend, par ailleurs, davantage d'une recherche sur un assassinat politique qu'une large fresque de l'après-guerre, brossée à partir de la considérable littérature sur la guerre froide et sur la Question royale. Les questions sur les coupables et surtout sur leurs motivations et sur leurs éventuels commanditaires exigeaient bien plus que des réponses trop générales. Heureusement, les historiens disposent d'un atout important : ils peuvent réunir des informations autrefois dispersées. C'est ainsi que nous avons pu franchir l'obstacle sur lequel l'enquête judiciaire avait buté et comprendre, plus de soixante ans après les faits, non seulement les mécanismes ayant conduit à l'assassinat de Julien Lahaut, mais aussi ceux qui entravaient irrémédiablement l'action de la justice.

Emmanuel Gerard

Widukind De Ridder

Françoise Muller

IV. Conclusion

S'il n'y a pas d'indices matériels ni d'aveux directs qui conduisent aux assassins de Julien Lahaut¹, il est néanmoins possible de conclure, d'après les informations disponibles depuis 1985 et sur la base de notre recherche, que le réseau anticommuniste d'André Moyen est responsable de l'attentat du 18 août 1950. François Goossens, l'assureur de Hal qui était à la tête du commando de quatre hommes, en était un membre actif. Notre ouvrage met à nu la portée de ce réseau clandestin ; du moins partiellement car nous sommes convaincus que ce dernier disposait de plus d'agents et de correspondants que nous n'avons pu en découvrir dans les archives.

Connaître l'identité des auteurs facilite la compréhension de leurs motivations. D'emblée, l'hypothèse de l'assassinat comme règlement de comptes entre communistes, quels qu'en soient les motifs, était peu crédible. Moyen et ses amis politiques n'avaient pas manqué de promouvoir cette idée que le juge d'instruction René Louppe s'était donné la peine d'investiguer avec un résultat prévisible. L'explication selon laquelle l'assassinat aurait été un acte de représailles spontané, après l'incident provoqué par les communistes lors de la prestation de serment de Baudouin, le 11 août 1950 – un lien immédiatement établi par de nombreux Belges et entretenu par le PCB – a toujours été une piètre justification ; d'autant plus, dès lors que l'on connaît le milieu des auteurs.

En revanche, l'assassinat considéré comme une tentative de rompre le consensus « national » autour de Baudouin afin de remettre Léopold III sur le trône est une justification qui n'est pas incompatible avec ce que l'on sait des auteurs. Cette explication n'est cependant pas étayée par les sources. Un tel projet aurait dû, à tout le moins, avoir l'assentiment du roi ou de son entourage. Or, aucun élément ne l'atteste. S'il est évident que les royalistes les plus radicaux espéraient que Léopold III n'abdique pas, rien ne va dans ce sens dans l'entourage du roi. Au contraire, les sources témoignent de l'abattement de Léopold III tandis que le jeune Baudouin est absorbé par des conflits de famille. Il est également significatif que les deux « hommes forts » qui auraient pu jouer un rôle dans ce scénario, Albert De Vleeschauwer et Paul van Zeeland, n'ont plus de contacts pendant plusieurs mois avec le roi Léopold III après la « nuit de Laeken ». La décision du roi de renoncer définitivement au trône dès juillet 1951 est suffisamment éloquente à ce sujet.

Ce n'est pas la Question royale mais la guerre froide qui constitue le contexte dans lequel l'assassinat de Lahaut doit être situé. Il existait certes des liens étroits entre les deux questions ; les partisans du retour du roi étant également de fervents anticommunistes comme en témoigne le serment prononcé par les militants d'Eltrois : « Je jure fidélité à notre seul et suprême chef, Sa Majesté le Roi Léopold Trois. Je jure de consacrer toutes mes forces pour L'offrir de nouveau à son peuple et d'engager pour cela le combat contre le Communisme et contre ceux qui barrent à notre Roi la route du trône. » De même, Alice Cheramy du Mouvement Léopold ne pouvait être plus claire : « Il est incontestable que le rempart le plus solide contre le communisme est le Roi. » Toutefois, dans l'action du réseau, la Question royale est secondaire. Il ne s'agit guère que d'une question qui démontre, une fois de plus, les agissements des communistes.

Le réseau d'André Moyen, créé et largement subsidié par les grandes entreprises, trouve ses origines dans la lutte contre le communisme. Le gouverneur Gaston Blaise de la Société générale évoquait dès 1944 la perspective d'une organisation qui devait succéder à la SEPES, le service de renseignement anticommuniste de l'entre-deux-guerres. Le baron Paul de

Launoit, l'homme fort du holding Brufina, a soutenu l'initiative par l'entremise du directeur Marcel De Roover. Le réseau de Moyen a suivi la « menace communiste » à partir d'août 1945. Les premières missions de Milpol dans la région de Dinant portaient exclusivement sur les communistes. À la demande de Herman Robiliart, responsable de l'Union minière et un des chefs de Moyen, le réseau s'est étendu au Congo belge. Sous le nom de Crocodile, il devait mettre fin à la « subversion communiste ». En 1948, à un moment critique pour l'Occident, il était déjà question d'un attentat contre Julien Lahaut au sein du BACB, la branche anversoise du réseau. Un coup d'État communiste avait eu lieu en effet en Tchécoslovaquie en février 1948. Le projet avait été abandonné après qu'un des membres du BACB eut vendu la mèche. Cette dénonciation n'avait pas eu de suite, l'inspecteur de la police judiciaire qui avait été mis au courant appartenant lui-même au réseau. L'affaire avait été enterrée, première preuve d'une collusion entre cette initiative privée et les services officiels.

Après le déclenchement de la guerre en Corée, en juin 1950, nombreux étaient ceux qui, en Occident, estimaient que la guerre froide en était arrivée à un point périlleux et qu'une troisième guerre mondiale se profilait. En décembre 1950, après que les troupes chinoises se furent ouvertement rangées du côté de la Corée du Nord, le président américain Harry Truman promulgua l'état d'urgence, un élément significatif quant à la gravité de la crise. Dans le message qu'il prononça à l'occasion du Nouvel An, le Premier ministre Joseph Pholien ne s'en cachait pas : « L'inquiétude et la peur étreignent le monde [...]. La tâche essentielle, pour le moment, c'est l'effort de réarmement que nous entreprenons avec nos alliés du Pacte de Bruxelles et du Pacte atlantique. »

Précisons qu'il est particulièrement difficile d'évaluer la justesse de la menace de guerre. La crainte et la panique sont souvent instrumentées afin de rencontrer d'autres intérêts. C'est sans doute en connaissance de cause que le général Dwight Eisenhower, désigné en décembre 1950 comme premier commandant en chef allié des troupes de l'OTAN en Europe et élu président des États-Unis en 1953, a attiré l'attention dans son *Farewell address* de janvier 1961 sur le danger du complexe militaro-industriel dans l'élaboration de la politique. Quoi qu'il en soit, la menace de guerre était prise au sérieux en 1950 autant en Belgique que dans les milieux de l'OTAN comme en témoignent les préparatifs intensifs mis en œuvre dans la foulée du Comité ministériel de défense. Huit jours après l'assassinat de Julien Lahaut, le ministre des Affaires étrangères s'exprimait avec fermeté : « La défense de l'Occident doit être poursuivie à tout prix ; ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons encore éviter la catastrophe. » Jusqu'à quel prix...

Mais ce qui était ressenti par beaucoup comme un danger indéniable sur le plan international l'était-il aussi en Belgique ? Il était de bon ton de dépeindre les communistes belges comme une cinquième colonne, comme les complices de l'ennemi, mais l'étaient-ils réellement et, surtout, étaient-ils suffisamment puissants pour constituer une vraie menace ? À la lecture des rapports de Moyen, l'impression qui prévaut est que les communistes sont sur le point et ont, en tout cas, la capacité de perpétrer un coup d'État en Belgique. Mais dans un rapport « dégrisant » des services de renseignements américains (la CIA) relatif au communisme en Belgique en juillet 1950 – un rapport que nous avons pu consulter sur la base du « Mandatory Declassification Review » –, le Parti communiste de Belgique est décrit comme l'un des plus faibles d'Europe. Un tel parti ne pouvait donc constituer une réelle menace. En d'autres termes, il y avait dans la campagne de Moyen et dans l'action de son réseau, une inflation du « danger ». Cette attitude était consciente et s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie de la

tension destinée à mettre le gouvernement sous pression afin qu'il prenne des mesures. Mais mettre les communistes hors la loi allait trop loin : le Premier ministre Pholien n'a pas osé aller au-delà des mesures prises à l'encontre des fonctionnaires communistes.

Pourquoi s'en prendre à Julien Lahaut ? Le député Lahaut n'était pas le *decision maker* le plus important du Parti communiste de Belgique après 1945. À la direction du parti, il était même regardé avec une certaine compassion. Vu comme trop peu orthodoxe et trop émotionnel, Lahaut était cependant la personnalité communiste la plus populaire. Pour les résistants de droite qui faisaient partie du réseau, il était une personnalité honnie du fait de son rôle durant la première année d'occupation allemande; ce que rappelle encore André Moyen – alias Cincinnatus – dans l'hebdomadaire *Septembre* le 6 août 1950. Lahaut était en outre un meneur de grève redouté et un tribun reconnu dans la région de Liège, l'un des hauts lieux de l'industrie lourde en Belgique à une période où le réarmement était une priorité. Le Parti communiste perdait en Lahaut l'un de ses leviers essentiels.

Le réseau de Moyen était-il un réseau stay-behind ? Que faut-il en penser ? Dans les sources que nous avons consultées, l'idée apparaît pour la première fois au printemps 1948, après le coup de Prague. Le commissaire Joseph Carpin de la Sûreté de l'État va frapper à la porte d'Alice Cheramy, le cerveau du Mouvement Léopold qui dispose encore et toujours d'un réseau de renseignements clandestin. Les Américains se préparent à toute éventualité, selon Carpin. Il lui demande si elle est disposée à organiser un réseau stay-behind au sein de son mouvement. Dans un entretien avec Paul Woot de Trixhe, le directeur de la Sûreté de l'État, Cheramy déclare accepter de travailler avec les Américains à condition de rester autonome. Nous ignorons ce qu'il advint. Au même moment, des entretiens de haut niveau ont lieu entre les gouvernements belge, britannique et américain, ce que l'on a coutume d'appeler la « Tripartite Meeting Belgium ». Il n'y a pas de preuves que Moyen y soit mêlé bien que son réseau ait évolué, après 1948, vers un stay-behind. Le réseau de Moyen disposait d'armes et d'émetteurs, ce qui en dit suffisamment long. Trois jours avant l'assassinat de Lahaut, le 15 août 1950, Moyen écrit un rapport détaillé sur les possibilités d'action clandestine en territoire occupé. Ce n'est que fin 1951 que le gouvernement Pholien prend des mesures pour coordonner les activités du stay-behind officiel, en commençant par une coopération entre la Sûreté de l'État et la Sûreté militaire. Après son départ de la direction de cette dernière, le général Mampuys joue un rôle dans cette initiative. Nous ignorons si le réseau privé de Moyen y a – via Mampuys – trouvé sa place. Cela pouvait également se faire sans qu'il y ait de connexion officielle. Deux généraux à la retraite y étaient en tout cas impliqués. Avait-on uniquement besoin d'eux pour organiser la surveillance d'entreprises ?

Pour Moyen, l'exécution de Lahaut était un acte de guerre : de son point de vue, la Belgique était en guerre avec l'Union soviétique et l'assassinat de Lahaut n'était rien d'autre que « l'exécution d'un traître ». Moyen aimait cette comparaison avec la Seconde Guerre mondiale même si celle-ci était plutôt boiteuse. L'attentat était en tout cas difficilement envisageable en dehors de l'époque cruciale de l'après-guerre. De nombreux résistants vivaient mal le retour à la normalité. Certains membres du réseau, des anciens du Service 8 et d'Athos, avaient été mêlés à des exécutions (ou fallait-il les qualifier de meurtres) ? Beaucoup d'armes circulaient. La répression maintenait ouvertes les plaies de la guerre et les enquêtes pour demandes de reconnaissance nationale attisaient la mémoire. La Seconde Guerre mondiale restait présente dans tous les esprits. L'armée belge n'avait été remise sur pied de paix que le 15 juin 1949. Quelques jours avant l'assassinat de Lahaut, le 9 août 1950, Philipp Schmitt, le commandant allemand du camp de Breendonk, avait été exécuté. Ce sera le dernier. L'« exécution de Lahaut » suivait les méthodes éprouvées des Services de

renseignement et d'action de l'Occupation; des méthodes qu'André Moyen – alias le Capitaine Freddy – avait exposées à deux reprises dans ses livres autobiographiques. Au niveau du recrutement des agents ou encore en ce qui concerne le mode opératoire, les parallèles sont manifestes. Les exécutants venaient de loin – Hal –, une distance qui leur permettait d'agir à visage découvert. Ils se déplaçaient dans une voiture munie d'une fausse plaque d'immatriculation, ce qui rendait les recherches particulièrement difficiles. Arrivés sur place, les hommes se partageaient les tâches: les uns montaient la garde, les autres exécutaient le plan d'assassinat. Le crime commis, ils n'avaient plus qu'à disparaître, en profitant de la confusion et de la stupéfaction des témoins. Comme durant l'Occupation, enfin, l'action a été couverte par certaines autorités.

Exécuter Lahaut était également, aux yeux de Moyen, un acte de patriotisme ; un terme qui revient à plusieurs reprises dans ses rapports. Il est imprégné d'une mystique résistante qui remonte à la Seconde Guerre mondiale et qui a également une signification particulière. Dans la patrie de Moyen, il n'y a pas de place pour les communistes. C'est un patriotisme qui demeure pétri d'un nationalisme belge ancien, un patriotisme dans le cadre duquel les communistes, tout comme les nationalistes flamands, devaient être considérés comme des ennemis.

Ordre a-t-il été donné d'assassiner Lahaut ? Les « chefs » de Moyen lui ont-ils ordonné de passer à l'action ? Ont-ils implicitement ou explicitement approuvé un plan de Moyen ? Ou ce dernier a-t-il agi de son propre chef? Nous l'ignorons. Il paraît invraisemblable d'imaginer qu'un document écrit contenant l'ordre ou la mission soit retrouvé un jour. Mais la question des commanditaires est-elle encore importante dès lors que l'on prend en considération la portée du réseau et la protection dont il bénéficiait ? Les grandes sociétés n'ont pas cessé leur financement après l'attentat du 18 août et personne n'a dénoncé Moyen auprès de la justice. Herman Robiliart, l'homme fort de l'Union minière, a reçu le fameux rapport mensuel pour le mois d'août 1950. Le passage relatif à « l'exécution de Lahaut » en a été prudemment déchiré. On a également affaire à une sérieuse forme de « négligence », surtout dans le cas d'un homme comme De Vleeschauwer qui, en tant que ministre de l'Intérieur, était en charge du maintien de l'ordre jusqu'à quelques semaines avant la réception du même rapport. On peut d'ailleurs difficilement s'imaginer que ce dernier ainsi que d'autres personnes qui connaissaient et soutenaient le travail de Moyen n'aient pas songé à lui comme l'instigateur de l'attentat. À l'instar de Roger Fretin, commissaire bruxellois de la police judiciaire qui, après l'agression commise à l'encontre de Stern en août 1951, songe immédiatement à Moyen: « Ce serait un coup de M. » Ah, ce mystère qui entoure la lettre M! Il figure en grands caractères et à l'encre rouge sur les lettres adressées par le commissaire général Firmin Franssen au commissaire en chef de la police judiciaire d'Anvers pour attirer discrètement l'attention de son collègue quant au fait que l'annexe est un rapport de Moyen. Cette complicité silencieuse nous conduit à ce que l'on appelle la synarchie.

Par son caractère inhabituel et la théorie du complot qu'il suppose, le mot « synarchie » est le terme le plus frappant du rapport mensuel d'août 1950. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'une synarchie dans le sens « organique » du terme, mais d'une forme de solidarité « spirituelle », une façon commune de penser et d'agir. Des gens et des organisations ayant des intérêts communs et partageant une idéologie commune. Qu'il s'agisse de financiers qui ont intérêt au maintien de l'État libéral ou de personnes comme De Vleeschauwer qui ne veulent pas céder devant la « pression de la rue ». Les responsables du maintien de l'ordre comme la Sûreté militaire ou la police judiciaire partagent eux aussi ces valeurs. Il est clair que les membres des services officiels ne faisaient pas nécessairement partie du réseau, mais

leur silence l'emportait. Cette communauté d'idées explique que la police judiciaire ait entravé le travail du juge d'instruction.

L'anticommunisme était un phénomène largement partagé, mais qui revêtait des profils différents. Si catholiques, libéraux et socialistes combattaient le communisme pour des raisons variées, leur approche différait de celle des anticommunistes qui occupent ici le devant de la scène et qui vivaient mal la démocratie d'après-guerre. La période postérieure à 1945 s'est caractérisée par une démocratisation accélérée et constituait une rupture avec les années d'avant-guerre et de l'Occupation. La gauche était au pouvoir et pas seulement en Belgique. La sécurité sociale avait été adoptée et imposait de nouvelles charges aux entreprises. Les syndicats avaient conquis une place de premier plan dans les cénacles du pouvoir. Les chefs d'entreprises devaient accepter un conseil d'entreprise. Dans le même temps, le centre classique du pouvoir, la monarchie, était minée par la Question royale qui traînait en longueur. Les partis politiques s'installaient comme les nouveaux tuteurs du processus de décision politique. Ce n'était pas à cette Belgique qu'aspiraient les anticommunistes. Une partie de l'ordre établi estimait ses privilèges menacés. Épinglons ici un incident symptomatique de cette vision. À l'occasion du congrès anniversaire de la Jeunesse ouvrière chrétienne, en septembre 1950, le baron de Launoit a jugé utile de se plaindre auprès du nonce apostolique des propos peu flatteurs utilisés pour qualifier les patrons dans les slogans. Le groupe qui gravitait autour de l'hebdomadaire Septembre s'inscrivait dans ce cadre de droite. Ce n'est pas un hasard si ce journal s'est exprimé à mots couverts mais apologétiques à propos de l'assassinat. L'affaire Lahaut met ainsi en lumière la perpétuation d'antagonismes remontant aux années 1930. Si la résistance contre l'Allemagne nazie est souvent associée à une résistance de gauche, on oublie que des segments importants de la droite ont également combattu l'Occupant pour des motifs patriotiques et ont survécu à la guerre. La Légion nationale de l'avocat Paul Hoornaert s'est maintenue par l'entremise des membres de ses Jeunes Gardes tels Fernand Dirix, Gaston Jacqmin ou encore Raf Van Os avec l'anticommunisme pour principale bannière. On peut en dire de même pour des membres du Verdinaso que Moyen fréquentait également.

En 1950, le gouvernement Pholien a tenté de remonter le temps. Il a utilisé la guerre froide et la majorité homogène dont il disposait pour mettre sur pied un programme réactionnaire : limitation du droit de grève, pleins pouvoirs en période de tension internationale, etc. Les plans de Maurice Brasseur, ministre de l'Intérieur, étaient suffisamment parlants à cet égard. Camille Huysmans ne s'est pas privé de critiquer la portée répressive de cette politique lors de son interpellation sur le fameux arrêté royal du 5 février 1951. Du fait des divisions internes au sein du gouvernement, cette approche ne s'est guère concrétisée.

Le réseau de Moyen s'apparente de temps à autre à un jeu puéril, un passe-temps pour des personnes n'ayant pas réussi à tourner la page de la guerre. Mais ce n'est pas un jeu innocent. Lahaut a été assassiné. Et il ne s'agit pas d'un incident isolé. Les actions anticommunistes de mars 1951 et l'agression de Stern montrent qu'un objectif existe bel et bien. Aujourd'hui un seul et même mot est d'usage pour qualifier l'assassinat, les attaques armées et les attentats à la bombe : la terreur. En outre, la coopération entre le réseau privé de renseignements de Moyen et des services de police officiels a miné l'État de droit. Sur la base des informations de Moyen, des centaines de fiches de personnes, lesquelles n'avaient pas la moindre idée de ce qui se tramait, ont été établies par la police judiciaire. Il n'était nullement question d'un quelconque contrôle « démocratique » de ces activités. En 1961, madame Maria De Moor-Van Sina a exprimé ses inquiétudes auprès de Jacques Pirenne, le secrétaire de Léopold III, quant au fait que le zèle du juge d'instruction Moreau pourrait amener à la découverte des

« secrets » des léopoldistes. L'inverse était vrai depuis longtemps, sans couverture judiciaire et sans la moindre forme de contradiction.

La justice a-t-elle continué à faire comme si de rien n'était ? Personne à Liège n'a-t-il pensé que Moyen était l'instigateur potentiel de l'assassinat ? Nous en savons plus aujourd'hui que le juge d'instruction sur les antécédents de ceux qui ont défilé dans son bureau. Des informations significatives étaient dispersées entre différents services de police et de renseignements. En outre, l'enquête judiciaire était vouée à l'échec du fait des liens étroits entre André Moyen et certains officiers de police judiciaire, liens que n'ignoraient pas les magistrats du parquet, surtout à Bruxelles. C'est l'une des révélations essentielles de nos recherches. La justice aurait-elle pu résoudre l'affaire ? La volonté existait, du moins chez les juges d'instruction. Mais ils se sont heurtés à la fragmentation de l'information et à la mauvaise volonté de divers collaborateurs de la police judiciaire.

Le réseau de Moyen est parvenu à traverser la crise suscitée par l'assassinat de Lahaut sans l'ombre d'un dégât. Cette initiative privée – qui n'hésitait pas à recourir à la terreur et se savait protégée par des hauts responsables émanant des services publics – a-t-elle subitement disparu des écrans radars ou a-t-elle encore pu agir par après ? Nous n'avons pas de réponse à cette question qui mérite certainement d'être posée.

Lorsqu'en 1973, les projets sensationnels, mais peu crédibles, de coup d'État émanant de clubs NEM d'extrême droite se sont étalés dans la presse, un certain Raf van Os s'est retrouvé sous les projecteurs. Le commissaire anversois Alfred Van der Linden, un homme très consciencieux, s'est alerté et a déterré tout le dossier Lahaut, rédigeant un mémorandum sur la personne de Van Os et de son entourage. Il écrit au procureur : « Il ressort de tout ceci de manière claire que ces clubs NEM et surtout leur secrétaire anversois Van Os ne sont pas si innocents ou si négligeables que généralement admis. » La tentative de coup d'État était peut-être hautement fantaisiste ; aux yeux de Van der Linden, il existait bel et bien un problème latent. À l'instar de Shakespeare, il aurait pu dire : « Il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark. »

V. Résumé

Qui a tué Lahaut? Les dessous de la Guerre froide en Belgique

Emmanuel Gerard (éd.), Françoise Muller et Widukind De Ridder

La prestation de serment du Prince royal Baudouin, le 11 août 1950, met fin à une situation proche de la guerre civile en Belgique. Le retour d'exil de Léopold III avait amené le pays au bord du gouffre. La séance plénière a été perturbée par les communistes avec le célèbre cri "Vive la république". Une semaine plus tard, Julien Lahaut, le président de parti des communistes, est assassiné sur le seuil de son habitation à Seraing.

Cet assassinat politique, le plus important perpétré dans l'histoire belge, n'a jamais été élucidé. C'est pourquoi *Qui a tué Lahaut?* débute avec une analyse minutieuse de l'enquête judiciaire qui fut longue et mouvementée. En 1961, les enquêteurs sont convaincus qu'ils tiennent la bonne piste. Ils ont découvert l'existence du Bloc anticommuniste belge, un obscur groupe anversois qui avait déjà planifié un attentat contre Lahaut en 1948. Mais cette piste se termine finalement dans une impasse. Le malaise est perceptible tant pour les enquêteurs que pour le lecteur.

Mais comment et où trouver encore de nouvelles pistes cinquante ans après les faits ? Ce livre suit la passionnante quête des auteurs, d'une archive à l'autre, dans tous les coins du pays jusqu'à la découverte de la proverbiale aiguille dans la botte de foin. Un document « oublié » dans les papiers de l'ancien ministre Albert De Vleeschauwer les a menés à André Moyen et à son réseau souterrain.

Qui a tué Lahaut? se focalise sur le parcours de Moyen ainsi que sur ses commanditaires et ses collaborateurs. Le livre suit les activités de résistance de Moyen sous l'occupation allemande et la construction de son réseau clandestin après la Libération. Moyen est en effet convaincu qu'une nouvelle guerre avec l'Union soviétique se prépare. Des archives inédites dévoilent ses liens étroits avec les services officiellement chargés du maintien de l'ordre. Elles montrent également le soutien dont il jouissait dans les cercles de la haute finance et de l'industrie, inquiets des changements sociaux qui se profilent. La boucle est bouclée quand il apparaît que le Bloc anticommuniste belge faisait également partie du réseau de Moyen.

En 1950, la Guerre en Corée fait monter la tension. L'incident républicain du 11 août représente une occasion bienvenue pour agir. Le 18 août le dirigeant communiste le plus populaire en Belgique est éliminé par le "Groupe de Hal"... qui faisait partie de ce réseau.

L'assassinat de Lahaut ne sera jamais élucidé. En effet, l'imbrication entre des réseaux de renseignements privés proches de l'extrême-droite et les services de police officiels l'empêchait ; une constatation peu agréable dans un état démocratique.

VI. Les auteurs

Emmanuel Gerard est historien et professeur ordinaire à la *KU Leuven*. Il est président du *KADOC* et a été de 2003 à 2010 doyen de la Faculté des Sciences sociales. Son enseignement couvre l'histoire contemporaine et, entre autres, "L'histoire politique de Belgique". Il a publié sur l'entre-deux-guerres, la relation religion-société, l'histoire parlementaire, la monarchie et la décolonisation du Congo. Il fut impliqué comme expert lors de l'enquête parlementaire relative à l'assassinat de Patrice Lumumba menée à la Chambre belge des Représentants (2000-2002). Depuis le 15 mai 2011, il mène le projet de recherche sur l'assassinat de Julien Lahaut dans le cadre d'un accord de coopération conclu entre le Cegesoma et la *KU Leuven*.

Françoise Muller a étudié l'histoire contemporaine à l'Université libre de Bruxelles. Elle a ensuite réalisé un doctorat, couronné par l'Académie royale de Belgique, à l'Université catholique de Louvain sur l'histoire de la Cour de cassation abordée sous l'angle des rapports entre les différents pouvoirs constitués. Elle est également bachelière en droit et candidate en sciences politiques des Facultés universitaires Saint-Louis. Elle a rejoint le Cegesoma le 15 mai 2011. Elle a ainsi intégré l'équipe chargée de la recherche sur l'assasinat de Julien Lahaut.

Widukind De Ridder est docteur en histoire (*VUB*). Il a rejoint le Cegesoma en mai 2011 pour collaborer, sous la direction d'Emmanuel Gerard, au projet de recherche relatif à l'assasinat de Julien Lahaut. Ses domaines de recherche sont l'histoire de l'organisation du travail et des relations professionnelles (19ème et 20ème siècle), ainsi que celle du communisme belge et de la théorisation de la critique sociale (Karl Marx, Max Stirner, Bruno Bauer).

VII. Résolution du Sénat